



73-2025

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 14 octobre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 10/10/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE, Marie Claire JASSERAND

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : devis rénovation gîte Jacquaire

Le Maire rappelle :

Dans le cadre d'un partenariat avec les amis de Saint Georges Haute Ville et Loire Forez agglomération, la Commune de Saint Georges haute ville entreprend des travaux pour réhabiliter le gîte jacquaire. Ce projet est subventionné par la région via LFA et le dispositif leader. Le gîte sera géré par une personne de l'association. Un travail de conception pour la réalisation a été lancé entre les deux parties ; des devis ont été demandés à différents corps de métiers. Voici les différents devis à valider :

14/10/2025

Poste	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Portes/Fenêtres	TRONEL GABRIEL	6337.20	7604.64
Escalier	TRONEL GABRIEL	3132.00	3758.40
Plomberie	ET4	16981.40	18679.54
Revêtements	GIRAUDON	8120.23	9744.28
Peinture + Isolation	Cataldo	9830.50	11796.60
Ventilation	ESK42	2338.50	2572.35
Électricité	ESK42	9042.50	9946.75
Total		55782.33	62982.56

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à approuver ces devis et à l'autoriser le maire à faire toutes demandes de subvention qui concerne ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Vu le dossier présenté, **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**

D'approuver ce contrat.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 27/10/2025

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 27/10/2025*

14/10/2025